

**MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 juin 2017**

**Etaient présents** : Mmes BOUTET Christine (absente en début de séance), METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir David VALADE), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (arrivé en fin de séance), HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume (absent en début de séance), THEBAULT André, et Christian HENRIET, Maire.

**Etait excusé** : Mr David VALADE (pouvoir Christelle PEPIN)

**Secrétaire** : Mme ROLLAND Christiane

**Votants** : 14 dont 1 pouvoir

**Organisation de la semaine scolaire (semaine de 4 jours sans TAPS)**

Mr Le Maire fait part du souhait du conseil d'école de revenir à la semaine des 4 jours. Le Conseil décide à l'unanimité de rétablir la semaine des 4 jours dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale.

**Vendée Eau : Révision des statuts et dissolution des SIAEP au 31.12.2017**

Mr le Maire rappelle que les Communes du Département, à l'exception de trois, ont transféré la compétence eau potable à des SIAEP qui ont délégué la distribution d'eau potable à Vendée Eau et conservé la partie production.

Le SIAEP de la Forêt de Mervent a délibéré le 31 Mars 2017 en faveur du transfert de la compétence production d'eau potable à Vendée Eau et de sa dissolution au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP de la Forêt de Mervent à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. (Vote : 11 voix pour 1 abstention)

**CCVSA : Modification des statuts**

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, par une délibération du 22 mai 2017, a proposé une modification de ses statuts visant à la prise de compétence en matière d'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal valide le transfert de la compétence eau potable et accepte le projet de statuts modifiés tel qu'annexé à la délibération de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. (Vote : 11 voix pour 1 abstention)

**Etude d'inventaire zone humides : groupement de commande**

Mr le Maire explique que dans le cadre des documents d'urbanisme et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, les cartes communales, les PLU et PLUi incorporent les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices. Trois communes du Sud Vendée situées en tout ou partie sur les bassins versant de la rivière Sèvres Niortaise et Vendée (Oulmes, Le Gué de Velluire et St Pierre Le Vieux) souhaitent lancer une étude d'inventaire de zones humides sur leur territoire. Ces trois communes proposent la création d'un groupement de commande pour la prestation « étude d'inventaire zones humides ». Le Conseil accepte d'adhérer au groupement de commande et décide de nommer Mr THEBAULT André comme référent des « Zones Humides ». (Vote : à l'unanimité),

**Convention avec le centre de secours de Maillezais**

Mr LELAURE présente une demande du SDIS de La Roche sur Yon proposant de signer une convention entre le SDIS et la commune de St Pierre Le Vieux qui permettrait de fixer les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires de la commune seraient susceptibles de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour la prise en charge de leurs enfants au sein du restaurant scolaire et de la garderie en cas d'intervention. Le conseil accepte à l'unanimité de signer la convention avec le SDIS.

**Devis diagnostic salle des fêtes (arrivée de Mme BOUTET Christine et Mr PAIRAUD Guillaume)**

Mr LELAURE Nicolas présente les différents devis concernant le diagnostic amiante et plomb de la salle des fêtes. Le Conseil retient la proposition de l'entreprise QUALICONSULT de CARQUEFOU. (Vote : 13 voix pour - 1 abstention).

### **Devis restauration des registres d'état civil**

Mr Le Maire présente le devis concernant la restauration de 3 registres d'Etat Civil. Le montant total de la restauration des 3 registres s'élève à 898 € 00 HT soit 1 077 € 60 TTC. Informe que le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 % du montant HT de la restauration soit une subvention de 269 € 40, reste à charge pour la commune 628 € 60 HT soit 754 € 38 TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **Avancement de grade d'un Adjoint Technique**

Mr Le Maire informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint technique de la commune peut être nommé Agent Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à raison de 30.27 heures hebdomadaires. La Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 27 avril 2017 a émis un avis favorable. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **Avancement de grade d'un Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Mr Le Maire Informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe de la commune peut être nommé Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à raison de 35 heures hebdomadaires. La Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 27 avril 2017 a émis un avis favorable. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **Tableau des effectifs du personnel communal**

Mr le Maire propose de mettre à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2017, le tableau des effectifs du personnel communal. Le Conseil approuve à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel tel que présenté.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS**

Mr Le Maire fait le point sur les travaux de la salle des fêtes.

Mr Le Maire informe :

- que la réception officiel du nouveau drapeau des anciens combattants aura lieu le 14 juillet 2017 à 11 heures place des « Anciens Combattants ».
- que suite à incident dans la cour de l'école il a été demandé de protéger les poteaux de buts. Le Conseil décide de ne pas modifier les poteaux car le matériel installé est aux normes en vigueur.
- qu'il serait nécessaire d'acquérir un panneau d'affichage pour la mairie. Des devis seront demandés.
- que la chalarose (maladie du frêne) a été constatée sur la commune.
- que les journées du patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre prochain. Visites libres des églises de St Pierre et Chalais de 10h à 18h.
- qu'un concert aura lieu à l'église de Chalais « Quintette à Vents » le dimanche 25 juin 2017 à 16h.
- que la lutte collective contre les rats, les souris et les taupes est reconduite cette année. La date limite pour les commandes est fixée au 16 septembre 2017.
- qu'il serait nécessaire de renouveler une partie de la classe mobile de l'école : 5 ordinateurs ou tablettes. Des devis vont être demandés.
- que le nécessaire a été fait auprès du Département pour améliorer la visibilité des panneaux à l'entrée de Souil au niveau du rétrécissement.

Mme PEPIN Christelle informe qu'un tronçon de la route des bas de St Pierre est en mauvais état. Il est envisagé de mettre un sens interdit (poids lourds uniquement) au Peu.

Mr THEBAULT André informe que le pont situé chemin du gros coin est en mauvais état et que des travaux de restauration sont nécessaires. Un estimatif va être demandé.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 juin 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 15 juin 2017  
Le Maire,  
Christian HENRIET

